Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

Code: OC-2021-05r01

Date d'émission originale: 2021-04-07 Date de révision prévue : 2027-05-08

Référence à un protocole

OUI ⊠ NON □

ORDONNANCE COLLECTIVE

PRO-2021-05r01-Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique

Objet : Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique¹

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2021-01-14	2024-04-18
Le comité de pharmacologie	2020-12-09	N/A*
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire	2020-11-19	N/A*
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers	2021-02-11	N/A*
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-04-07	2024-05-08

^{*} Ces instances ont été informées de la révision sans modifications.

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les inhalothérapeutes et les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPub)	
х	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
х	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
х	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)	
х	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
х	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)	
х	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
х	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte ou enfant de plus de 6 ans pour lequel une épreuve de spirométrie sera réalisée dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique.

¹ Bien que l'infirmière puisse initier de manière autonome la spirométrie, l'ordonnance collective s'applique dans les situations où elle doit le faire avec ajout de bronchodilatateur.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Effectuer des épreuves de la fonction respiratoire, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Clientèle visée	Indications
Contribution au diagnostic	 Usager sans diagnostic connu chez qui la spirométrie pré bronchodilatation (BD) présente les critères suivants : Un volume expiratoire maximal dans une seconde (VEMS) plus petit que 80 % de la valeur prédite Une capacité vitale forcée (CVF) plus petite que 80 % de la valeur prédite Tiffeneau plus petit que 70 % Lorsqu'aucune spirométrie n'est présente au dossier de l'usager
Suivi thérapeutique	Usager avec une maladie respiratoire connue pour qui, selon le jugement clinique du professionnel, on souhaite : Qualifier l'impact pulmonaire lors d'une modification pharmacologique D'une façon périodique, effectuer un suivi de l'évolution de la maladie lorsqu'un programme d'enseignement est en place (ex. : asthme ou maladie pulmonaire obstructive chronique) Quantifier les impacts en période d'exacerbation des symptômes

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Contribuer au diagnostic des maladies obstructives et restrictives pulmonaires
- · Suivre l'évolution d'une maladie respiratoire

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas initier l'ordonnance collective ni le protocole médical en présence des conditions suivantes :

- · Accident vasculaire cérébral, anévrisme cérébral, commotion récente
- Embolie pulmonaire, pneumothorax
- Infarctus du myocarde (moins d'une semaine)
- Hypertension artérielle non contrôlée
- Hypertension pulmonaire non compensée
- · Arythmie auriculaire ou ventriculaire importante
- Insuffisance cardiaque non contrôlée
- Histoire de syncope à l'effort
- Anévrisme de l'aorte connu
- Glaucome important
- Chirurgie abdominale du thorax ou du cerveau dans les quatre dernières semaines
- Chirurgie ophtalmique, des sinus ou de l'oreille dans la dernière semaine
- Grossesse avancée
- Spirométrie techniquement difficile à réaliser et/ou non reproductible
- · Allergie ou hypersensibilité au salbutamol ou à l'un des composants du produit ou du contenant

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical : *PRO-2021-05r01-Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique.*

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Diriger l'usager vers l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou vers le médecin si l'usager présente l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Douleur thoracique
- · Détresse respiratoire sévère
- Arythmie
- Syncope
- Désaturation (après un temps de repos, pas de retour vers la saturation de début d'examen)

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Communiquer les résultats obtenus au médecin référent ou à l'IPS.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés version révisée

Christine Allard, conseillère cadre, DSM

Sylvie Beauchamp, pharmacienne, adjointe des sites de Charlevoix

Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers, DSI

Annick Leblanc, inhalothérapeute sites de Charlevoix

Sources consultées

Détection précoce d'une maladie respiratoire par spirométrie, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, 1er trimestre 2017

Standardisation of spirometry 2019 Update, Official technical statement, approved by American thoracic society and the European respiratory society, September 2019

Spirometry in primary care, Can respiratory journal, 2013; 20(1): 13-22

General considerations for lung function testing, Eur Respir J 2005; 26: 153-161

Albuterol (salbutamol): Drug information, Lexicomp, consulté le 12 avril 2024

Overview of pulmonary function testing in adult, Up to date, consulté le 1	2 avril 2024	
IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR		
Médecin traitant ou médecin de garde.		
IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT		
Médecin traitant ou médecin de garde.		
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE		
Sondratacial	2024-05-08	
Directrice des soins infirmiers et de la santé physique Mme/Sandra/Racine	Date	
ratelle Simara	_2024-05-08	
Directrice des services multidisciplinaires Mme Isabelle Simard	Date	
APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE		
((Jeni	2024-05-08	
Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier	Date	